Office of the Information and Privacy Commissioner/Ontario

Business Plan 1999-2003

Purpose

The purpose of the Office of the Information and Privacy Commissioner/Ontario (the IPC) is to:

- resolve matters related to access and privacy under the *Freedom of Information and Protection of Privacy Act* and the *Municipal Freedom of Information and Protection of Privacy Act* (the *Acts*); and
- advocate open and accountable government and the protection of privacy.

Mandate

1. To provide, on appeal, fair, independent and impartial review of government decisions and actions in accordance with the provisions of the *Acts*.
2. To monitor, assess, report and make recommendations on compliance with the access and privacy provisions of the *Acts*, and to receive representations from the public on access and privacy issues and the operations of the *Acts*.
3. To provide advice and recommendations on the access and privacy implications of proposed legislation and government programs.
4. To conduct research and provide leadership on access and privacy issues affecting the public.
5. To conduct education on access and privacy matters, and provide information concerning the *Acts* and the IPC.

The mandate of the IPC is:

1. To provide, on appeal, fair, independent and impartial review of government decisions and actions in accordance with the provisions of the *Acts*.

Commitments

- To adhere to administrative law principles and conflict of interest standards.
- To produce well-reasoned decisions and reports in an efficient, effective and timely manner.

2. To monitor, assess, report and make recommendations on compliance with the access and privacy provisions of the *Acts*, and to receive representations from the public on access and privacy issues and the operations of the *Acts*.

Commitments

- To undertake these responsibilities in a fair, open and unbiased manner.
- To encourage and assist all institutions in complying with the access and privacy provisions of the *Acts*.

3. To provide advice and recommendations on the access and privacy implications of proposed legislation and government programs.

Commitments

- To promote accountability to the public through open and accountable government.
- To promote effective protection of privacy.

4. To conduct research and provide leadership on access and privacy issues affecting the public.

Commitments

- To advocate for the right of public access to information, regardless of format, held by municipal and provincial institutions.
- To advocate for the protection of privacy.

5. To conduct education on access and privacy matters, and provide information concerning the *Acts* and the IPC.

Commitments

- To promote broad public awareness of access and privacy rights under the *Acts*.
- To promote public awareness of the role, responsibilities, powers

102-05373/

and duties of the IPC.
- To raise awareness of current and emerging access and privacy issues.

Key Directions

In order to fulfill its *Purpose* and *Mandate*, we have identified key directions that will shape our work over the span of this *Business Plan*. In pursuing these key directions, we will be guided by the *Operating Principles* set out later in this document.

Tribunal Function

We will undertake our tribunal functions in a manner that embodies our commitment to fair, independent and impartial decision-making. This will be achieved through the following key directions:

- resolving appeals and responding to privacy complaints in accordance with the applicable principles of administrative law;
- treating all participants in the tribunal process fairly and with due regard for their legal rights;
- promoting the importance of public access to government-held information and protection of privacy;
- working with institutions to develop and implement procedures that reflect our continued commitment to the principles of open and accountable government and protection of privacy; and
- continuing to implement procedures that promote efficient and fiscally responsible tribunal services.

Access and Privacy Rights

We will strive to ensure that legislation and government programs are consistent with, and enhance, the public's access and privacy rights under the *Acts*. This will be achieved through the following key directions:

- reviewing legislation and government initiatives, and providing advice aimed at protecting and enhancing access and privacy rights under the *Acts*;
- advocating that legislation and government programs do not diminish the public's access and privacy rights;
- fostering open and accountable government by encouraging and assisting institutions to routinely disclose and actively disseminate government-held general records;

- evaluating, assessing and reporting on how institutions meet their obligations and responsibilities under the *Acts*;
- making recommendations, where appropriate, to improve institutions' performance in meeting their legislated obligations; and
- considering the interests of the public in matters relating to the operation of the *Acts*, and in broader policy developments on access and privacy issues.

Leadership

We will continue to be a leader in access and privacy issues, and assess the impact of global developments on access and privacy in Ontario. This will be achieved through the following key directions:

- conducting research to identify issues relating to the protection of privacy, and open and accountable government;
- assessing the implications of technologies and encouraging the development of technologies that will enhance privacy protection and access to government-held information;
- promoting the application of fair information practices in Ontario;
- monitoring international developments that may impact on access and privacy in Ontario, and developing appropriate strategies;
- consulting, as appropriate, with key stakeholders; and
- working, as appropriate, with the access and privacy community and related agencies in other jurisdictions, in order to be at the forefront of issues that may affect the Ontario public.

Education

We will undertake education initiatives that promote understanding of the *Acts* and foster awareness of access and privacy issues. This will be achieved through the following key directions:

- reminding institutions of their duties and responsibilities under the *Acts*;
- educating the public about the access and privacy rights granted by the *Acts* and how to better exercise those rights;
- increasing public awareness of the role and practices of the IPC;
- raising public and government awareness of the impact of emerging trends and technologies on access and privacy issues; and

- utilizing a broad range of methods to effectively reach diverse audiences.

Quality Workplace

We will strive to be a positive and supportive workplace that encourages staff development and commitment. This will be achieved through the following key directions:

- fostering an atmosphere of mutual respect and personal growth, where new ideas are welcome and all staff are encouraged to play a meaningful role;
- supporting the participation of all staff in appropriate training and development activities;
- providing staff with the opportunity to participate in IPC and departmental business planning;
- improving internal practices and systems to provide the resources and training required to ensure quality services; and
- assisting staff to harmonize their professional and personal needs in a manner compatible with the operational and business requirements of the IPC.

Operating Principles

We recognize our critical role in promoting awareness of access and privacy issues, and in preserving and advancing the public's rights under the *Acts*. We will strive to uphold our unique position of public trust and responsibility in the fulfilment of our *Purpose*, *Mandate* and *Key Directions*.

To guide our actions, services, and working relationships, we are committed to the following four operating principles. Our commitment to these principles is not only as an agency, but also as individuals.

Quality Service

We strive for excellence in our quality of work and delivery of services by ensuring that we are:

- positively contributing to access and privacy rights in Ontario;
- enhancing awareness of access and privacy issues;
- providing services in an efficient, effective, timely, consistent, accurate and professional manner;

- working co-operatively with internal and external clients to identify their needs and develop appropriate, effective and innovative solutions;
- enhancing stakeholder liaison, consultation, and involvement;
- developing a workplace of learning, innovation, and staff involvement; and
- emphasizing effective internal and external communication.

Integrity

We operate in an open, honest and principled manner by:

- ensuring our actions and decisions enhance the protection of privacy, and open and accountable government in Ontario;
- identifying and representing the public's interests in the fulfilment of our *Purpose*, *Mandate* and *Key Directions*;
- discharging our duties, responsibilities and internal administrative practices in a lawful, ethical, fair, unbiased, transparent, and consistent manner; and
- being fiscally responsible.

Respect

We respect people by:

- treating them with dignity;
- providing courteous services to internal and external clients;
- acknowledging, valuing and encouraging staff commitment, contribution, initiative and effort;
- giving staff the responsibility, authority, training and resources necessary to provide quality services; and
- fostering trust, co-operation and teamwork with internal and external clients.

Accountability

We hold ourselves accountable by:

- ensuring our actions uphold the spirit, as well as the principles and

provisions, of the *Acts*;

- setting and adhering to effective and appropriate performance measurements and standards of behaviour; and
- being answerable, as an agency and as individuals, for adherence to these operating principles.

The Information and Privacy Commissioner/Ontario World Wide Web Site is provided as a public service to promote access to information and protection of privacy.

We appreciate hearing your comments and suggestions about this site. Please send them to*webmaster@ipc.on.ca*.

[Main Page] [Search] [Site Map]

Bureau du commissaire à l'information et à la protection de la vie privée/Ontario

Plan d'activités 1999-2003

Mission

La mission du Bureau du commissaire à l'information et à la protection de la vie privée/Ontario (Bureau du commissaire) est :

- de résoudre les cas liés à l'accès à l'information et à la protection de la vie privée régis par la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée* et la *Loi sur l'accès à l'information municipale et la protection de la vie privée* (les *Lois*); et
- de prôner la protection de la vie privée et de préconiser la transparence du gouvernement et son obligation de rendre des comptes.

Mandat

1. Réexaminer de façon équitable et impartiale, dans le cadre du processus d'appel, les décisions et les agissements du gouvernement à la lumière des *Lois*.
2. Suivre et évaluer la conformité aux *Lois*, produire des rapports sur cette conformité, formuler des recommandations et entendre les déclarations du public quant à l'accès à l'information, à la protection de la vie privée et à l'application des *Lois*.
3. Offrir des conseils et formuler des recommandations quant aux répercussions sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée des projets de loi et des programmes gouvernementaux.
4. Effectuer des recherches sur les enjeux liés à l'accès à l'information et à la protection de la vie privée qui affectent le public et indiquer la voie à suivre.
5. Sensibiliser la population aux enjeux liés à l'accès à l'information et à la protection de la vie privée et diffuser l'information sur les*Lois* et le Bureau du commissaire.

Mandat du Bureau du commissaire

1. Réexaminer de façon équitable et impartiale, dans le cadre du processus d'appel, les décisions et les agissements du gouvernement à la lumière des *Lois*.

Engagements

- Adhérer aux principes du droit administratif et aux normes en matière de conflit d'intérêts.
- Prendre des décisions éclairées et produire des rapports mûris de manière efficiente, efficace et rapide.

2. Suivre et évaluer la conformité aux *Lois*, produire des rapports sur cette conformité, formuler des recommandations et entendre les déclarations du public quant à l'accès à l'information, à la protection de la vie privée et à l'application des *Lois*.

Engagements

- S'acquitter de ces responsabilités de façon équitable, transparente et impartiale.
- Encourager et aider tous les organismes à se conformer aux *Lois* qui régissent l'accès à l'information et la protection de la vie privée.

3. Offrir des conseils et formuler des recommandations quant aux répercussions sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée des projets de loi et des programmes gouvernementaux.

Engagements

- Préconiser la transparence du gouvernement et son obligation de rendre des comptes.
- Prôner une protection efficace de la vie privée.

4. Effectuer des recherches sur les enjeux liés à l'accès à l'information et à la protection de la vie privée qui affectent le public et indiquer la voie à suivre.

Engagements

- Défendre le droit du public d'avoir accès aux renseignements consignés sur divers supports par les organismes municipaux et provinciaux.
- Se faire le champion de la protection de la vie privée.

5. Sensibiliser la population aux enjeux liés à l'accès à l'information et à la protection de la vie privée et diffuser l'information sur les *Lois* et le Bureau du commissaire.

Engagements

- Sensibiliser le grand public au droit d'accès à l'information et au droit à la vie privée garantis par les *Lois*.
- Sensibiliser le public au rôle, aux responsabilités, aux pouvoirs et aux devoirs du Bureau du commissaire.
- Sensibiliser le public aux enjeux actuels et émergeants en matière d'accès à l'information et de protection de la vie privée.

Objectifs clés

Afin de remplir notre *Mission* et notre *Mandat*, nous nous sommes donné des objectifs clés qui serviront de cadre à notre travail tout au long de la mise en oeuvre du *Plan d'activités*. Les *Principes opérationnels* énoncés plus loin dans le présent document nous guideront vers l'atteinte de ces objectifs.

Rôle de tribunal

Nous jouerons notre rôle de tribunal en nous engageant à prendre nos décisions de façon équitable, indépendante et impartiale. Nous y arriverons grâce aux objectifs clés suivants :

- résoudre les appels et répondre aux plaintes de violation de la vie privée en respectant les principes applicables et le droit administratif;
- traiter toutes les parties d'un litige soumis au tribunal avec équité et en respectant leurs droits découlant de la loi;
- promouvoir l'importance de la protection de la vie privée et de l'accès public à l'information conservée par le gouvernement;
- travailler avec les organismes à l'élaboration et à la mise en oeuvre de procédures qui traduisent notre engagement soutenu envers la transparence du gouvernement, son obligation de rendre des comptes et la protection de la vie privée; et
- continuer à mettre en oeuvre des procédures favorisant l'efficience de services de tribunal qui utilisent judicieusement l'argent des contribuables.

Droit d'accès à l'information et droit à la vie privée

Nous veillerons à ce que les lois et les programmes gouvernementaux respectent, voire fassent progresser, le droit d'accès à l'information et le droit à la vie privée découlant des *Lois*. Nous y arriverons grâce aux objectifs clés suivants :

- revoir les lois et les initiatives gouvernementales et offrir des conseils afin de protéger, voire faire progresser, le droit d'accès à l'information et le droit à la vie privée découlant des *Lois*;
- prôner le principe selon lequel les lois et les programmes gouvernementaux ne doivent pas entraver le droit d'accès du public à l'information ni le droit à la vie privée;
- favoriser la transparence du gouvernement et son obligation de rendre des comptes en encourageant et en aidant les organismes à divulguer couramment et à diffuser activement des renseignements gouvernementaux d'intérêt général;
- évaluer la façon dont les organismes remplissent leurs obligations et s'acquittent de leurs responsabilités face aux Lois;
- formuler au besoin des recommandations afin d'aider les organismes à remplir leurs obligations juridiques; et
- tenir compte de l'intérêt public dans l'application des *Lois* et dans l'élaboration de politiques plus générales sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée.

Leadership

Nous continuerons d'être chef de file en matière d'accès à l'information et de protection de la vie privée et évaluerons les répercussions en Ontario des progrès mondiaux sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée. Nous y arriverons grâce aux objectifs clés suivants :

- effectuer les recherches nécessaires pour cerner les enjeux liés à la protection de la vie privée, à la transparence du gouvernement et à son obligation de rendre des comptes;
- évaluer les répercussions des technologies et encourager la mise au point de technologies qui protégeront la vie privée et favoriseront l'accès aux renseignements conservés par le gouvernement;
- promouvoir des pratiques équitables en matière d'accès à l'information en Ontario;
- faire le suivi des progrès sur la scène internationale qui

pourraient avoir des répercussions en Ontario sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée et élaborer des stratégies appropriées;

- consulter au besoin les intervenants; et
- collaborer au besoin avec les organismes des autres gouvernements qui veillent à l'accès à l'information et à la protection de la vie privée afin de trouver une solution aux enjeux qui pourraient avoir des répercussions sur la population ontarienne.

Sensibilisation

Nous lancerons des initiatives afin de mieux faire connaître les *Lois* et de sensibiliser la population aux enjeux liés à l'accès à l'information et à la protection de la vie privée. Nous y arriverons grâce aux objectifs clés suivants :

- rappeler aux organismes les devoirs et les responsabilités que les *Lois* leur imposent;
- informer le public du droit d'accès à l'information et du droit à la vie privée garantis par les *Lois* et leur montrer comment mieux exercer ces droits;
- sensibiliser le public au rôle et aux activités du Bureau du commissaire;
- sensibiliser le public et le gouvernement aux répercussions des nouvelles tendances et des nouvelles technologies sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée; et
- recourir à un vaste éventail de médias pour rejoindre efficacement divers auditoires.

Milieu de travail de qualité

Nous déploierons tous les efforts pour offrir un milieu de travail positif qui favorise le perfectionnement et l'engagement du personnel. Nous y arriverons grâce aux objectifs clés suivants :

- veiller à ce que le milieu de travail favorise le respect mutuel, la croissance personnelle, les nouvelles idées et la participation active du personnel;
- appuyer la participation de l'ensemble du personnel aux activités de formation et de perfectionnement requises;
- offrir au personnel la possibilité de participer à la planification

des activités du Bureau du commissaire et de ses divers services;

- améliorer les pratiques et les systèmes internes afin de disposer des ressources et des programmes de formation nécessaires pour offrir un service de qualité; et
- aider les membres du personnel à harmoniser leurs besoins professionnels et personnels aux exigences opérationnelles et fonctionnelles du Bureau du commissaire.

Principes opérationnels

Nous reconnaissons l'importance de notre rôle dans la promotion de l'accès à l'information et de la protection de la vie privée ainsi que dans la défense et l'avancement des droits garantis par les *Lois*. Nous déploierons tous les efforts pour conserver la confiance du public et réaliser notre *Mission*, notre *Mandat* et nos *Objectifs clés*.

Nous nous engageons à suivre les quatre principes opérationnels suivants, qui guideront nos activités, nos services et nos relations professionnelles. Notre engagement envers ces principes n'est pas uniquement collectif en tant qu'organisme, il est également individuel.

Service de qualité

Nous visons l'excellence pour ce qui est de la qualité de notre travail et de la prestation des services :

- en prônant le droit d'accès à l'information et le droit à la vie privée en Ontario;
- en sensibilisant le public aux enjeux liés à l'accès à l'information et à la protection de la vie privée;
- en offrant un service efficient, efficace, rapide, uniforme, exact et professionnel;
- en coopérant avec les clients internes et externes pour définir leurs besoins et mettre au point des solutions adéquates, efficaces et originales;
- en améliorant les communications et les échanges d'idées avec les intervenants et en suscitant une plus grande participation de leur part;
- en mettant en place un milieu de travail qui favorise l'apprentissage, l'innovation et la participation du personnel; et
- en favorisant une communication interne et externe efficace.

Intégrité

Nous travaillons de façon transparente, honnête et réglée par des principes :

- en veillant à ce que nos agissements et nos décisions favorisent la protection de la vie privée ainsi que la transparence et l'obligation de rendre des comptes du gouvernement de l'Ontario;
- en définissant et en défendant l'intérêt du public dans la réalisation de notre *Mission*, de notre *Mandat* et de nos *Objectifs clés*;
- en nous acquittant de nos tâches et de nos responsabilités de manière licite, éthique, équitable, impartiale, transparente et uniforme et en adoptant des pratiques administratives internes ayant les mêmes qualités; et
- en étant responsables sur le plan financier.

Respect

Nous respectons les gens :

- en les traitant avec dignité;
- en offrant un service courtois aux clients internes et externes;
- en reconnaissant, en valorisant et en encourageant l'engagement, la contribution, les initiatives et les efforts du personnel;
- en donnant aux membres du personnel les responsabilités, l'autorité, la formation et les ressources dont ils ont besoin pour offrir un service de qualité; et
- en favorisant la confiance mutuelle, la coopération et le travail d'équipe avec les clients internes et externes.

Obligation de rendre des comptes

Nous répondons de nos agissements :

- en veillant à ce que nos activités traduisent l'esprit aussi bien que les principes et la lettre des *Lois*;
- en établissant et en adoptant des mesures de rendement et des normes de comportement efficaces et appropriées; et

- en étant garants, aussi bien collectivement au sein de l'organisme qu'individuellement, du respect de ces principes opérationnels.

Le site Web du Bureau du commissaire à l'information et à la protection de la vie privée est un service public visant à promouvoir l'accès à l'information.

Click here for the sections of the IPC Web Site which are available in English.

Si vous avez des commentaires ou des suggestions relativement à ce site, veuillez nous les faire parvenir à l'adresse suivante : *webmaster@ipc.on.ca*

[Page d'accueil] [Recherche] [Plan du site]